VILLE DE Graulhet
République Française
Liberté Egalité Fraternité

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du jeudi 16 avril 2026

Délibération n°12
DEL 2026/025

OBJET : Désignation des membres de la Commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.)	
Date de convocation : **10 avril 2026**	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 16 avril 2026 à 19 heures, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Benjamin VERDEIL, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 28
M. VERDEIL Benjamin - Mme KAOUANE-METAHRI Louisa - M. CATHALAU Jean-Luc - Mme VICENTE Béatrice - M. TERRASSIE Vincent - Mme MAXIMILIEN Danièle - M. ROBERT-COLS Pascal - Mme AIT AISSA Saliha - M. DILE Jean-Pierre - M. BELMAAZIZ Kader - M. LACAZEDIEU Frédéric - M. BES Henri - M. ROQUES François - Mme GAYRAUD Nathalie - LLUCH-SALA Karine - Mme HAYMES Béatrice - Mme ETIENNE Nathalie - Mme POVOA Annick - M. GAY Etienne - Mme POUJOL-MAFFRE Marie-Camille - M. MONTELS Jules - M. AUBES Jean-Marc - Mme VAURS Isabelle - M. CORTIJOS Boris - M. DELMAS Joël - M. BACOU Julien - Mme MALEPLATE Marine - Mme RAJAOARISOA Thérésa.

Absents avec pouvoir : 5
Mme LANAU Leslie (pouvoir VICENTE Béatrice)
M. CATHALAU Pierre (pouvoir ROBERT-COLS Pascal)
Mme DA COSTA Céu (pouvoir VERDEIL Benjamin)
Mme BONNET Laure (pouvoir POUJOL-MAFFRE Marie-Camille)
M. MARQUES Pédro (pouvoir TERRASSIE Vincent)

Absents sans pouvoir : Néant.

Secrétaire de séance : Mme VICENTE Béatrice

Résultat du vote : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Vu l'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°57 du 19 juin 2003 relative à la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.S.P.L.),

Vu les délibérations du 30 juin 2005 et 02 février 2006 fixant le nombre des membres de la C.S.P.L.,

Considérant le renouvellement du conseil municipal suite aux élections du 22 mars 2026,

Considérant qu'il s'agit de désigner à nouveau les membres de ladite commission qui doit comprendre des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant,

Considérant que la commission est constituée de 8 membres du conseil municipal et de 8 représentants des usagers, notamment des associations,

ENTENDU l'exposé du maire, après avoir présenté la liste de la majorité et de l'opposition,

Le Conseil municipal,

DÉCIDE

- DE NOMMER les personnes et associations ci-après membres de la C.C.S.P.L. de la commune de Graulhet, compétente pour l'ensemble des services publics que la collectivité confie à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière,

- 8 représentants du conseil municipal, à la suite de présentation de liste dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

D'où la désignation de :

• M. Benjamin VERDEIL, Maire
• Mme Danièle MAXIMILIEN
• M. Henri BES
• Mme Nathalie GAYRAUD
•M. Jean-Pierre DILE
•Mme Saliha AIT AISSA
•M. Julien BACOU
•M. Boris CORTIJOS

- 8 représentants associatifs : (Monsieur le Président ou son représentant)

• Protection de la santé et du cadre de vie
• Graulhet Temps libre
• Association des commerçants et artisans
• Association d'Aide Familiale Populaire
• Amicale Laïque
• Confédération Nationale du Logement (C.N.L.)
• Association crématiste tarnaise
• Protection du bassin Graulhétois

La durée du mandat de tous les membres prendra fin lors du terme du mandat municipal ; tout membre démissionnaire sera remplacé dans les conditions identiques à la nomination initiale.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Benjamin VERDEIL**

Le secrétaire de séance : **Béatrice VICENTE**

MAIRIE DE GRAULHET
GRAULHET
TARN

Déposée en Préfecture le : 29 AVR. 2026

Publiée le : 29 AVR. 2026

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »